

Académie française de judo
Compte-rendu de la 26^e séance



Séance du 09 décembre 2022 à l'Institut du judo.

Présents : André Andermatt, Michel Brousse, Yves Cadot, Alain Chaudeseigne, Brigitte Deydier, Jean-Claude Girot, Lionel Grossain, Pascale Pierrot-Cracco, Frederico Sanchis, Jean-Pierre Tripet, Mohammed Zouarh, Magali Baton.

Excusés : André Bourreau, Jane Bridge, Jacques Delvaux, Didier Janicot, Yvon Mautret.

La séance est ouverte à 10 heures.

Michel Brousse accueille les académiciens et présente l'ordre du jour. Le compte-rendu de la 25^e séance est approuvé sans modification.

Certains académiciens ayant des contraintes ne leur permettant pas d'assister aux travaux de l'après-midi, l'ordre des sujets à traiter est adapté en conséquence.

Conférence Michigami

Le premier point abordé concerne la conférence Michigami qui s'est tenue à Bordeaux le 22 octobre 2022. Michel Brousse présente le bilan très positif du point de vue de la collaboration avec le CROSF de Nouvelle-Aquitaine et le Comité de Gironde. L'événement a été largement apprécié par un auditoire nombreux, attentif et passionné à la fois par la teneur des exposés et la qualité des débats. Un regret est exprimé quant aux difficultés techniques rencontrées qui ont perturbé la retransmission en direct sur internet. Une solution alternative de production d'un diaporama commenté est en cours de réalisation.

Mohammed Zouarh au titre de sa fonction de vice-président en charge de la culture prend la parole et s'étonne de la demande formulée par certains haut gradés de la ligue de Nouvelle-Aquitaine au sujet du changement de libellé des distinctions fédérales. Il précise que les intentions de la commissions *ad hoc* étaient d'une part dictées par la nécessité de réduire le nombre de catégories de récompenses. Il indique que les nombreux élus concertés ont approuvé la démarche. Il s'étonne également de la réaction des haut-gradés d'une ligue qui sollicite à elle seule 27 décorations.

Michel Brousse rappelle les circonstances de la demande qui lui a été faite au titre de secrétaire de l'Académie française de judo lors des débats de fin de la conférence et donne les arguments présentés. Les haut-gradés ont interrogé les raisons d'un changement dont ils estiment qu'il introduit une hiérarchisation des experts japonais rendue explicite par les critères accolés à l'obtention de ces distinctions (nombre d'années dans la licence, nombre d'années

d'ancienneté dans le niveau antérieur). Ils considèrent que le critère de l'ordre d'arrivée en France n'est pas pertinent au regard de l'expertise et rappellent qu'à son arrivée M. Kawaishi était 4^e dan, M. Awazu 6^e dan et M. Michigami 7^e dan. Ils regrettent une classification inutile induite par la modification des libellés qui de surcroît nuit à la lisibilité des distinctions auprès des générations nouvelles et à l'entourage des récipiendaires se repérant davantage dans l'ordre classique bronze, argent, or, vermeil que dans une référence nominative hélas trop vite oubliée. Cette remarque s'étend à la transformation du trophée Shin en trophée Henri Courtine.

La discussion qui s'engage fait ressortir les points suivants:

-Les académiciens présents lors de la conférence à Bordeaux confirment à leur tour que les haut gradés de la ligue de Nouvelle-Aquitaine ont posé une question sans aucunement chercher à créer une polémique. Le problème de la hiérarchisation de la valeur des experts japonais qu'ils ont évoqué est un problème de fond qui ne peut être ignoré.

-Comme suite aux réponses apportées par Mohammed Zouarh, il est avancé que les intentions de la commission *ad hoc* ne sont pas remises en cause. Plusieurs académiciens font remarquer que la quantité de demandes de la ligue de Nouvelle-Aquitaine n'est en rien liée au questionnement légitime des haut-gradés.

A la question: « Comment l'Académie doit-elle répondre à l'interpellation dont elle a fait l'objet? » Frederico Sanchis déclare que l'Académie n'a pas à prendre partie sur un tel sujet qui ne relève que de la commission des distinctions et de la fédération. Les débats sur cette questions se poursuivent lors du déjeuner de travail.

En conclusion, il ressort d'un commun accord que:

-Le rôle de Académie française de judo n'est pas de prendre partie de manière officielle et publique sur des décisions dont l'application ne relève pas de sa responsabilité mais de celle de la fédération,

-Le sujet en soi, c'est-à-dire la hiérarchisation explicite de l'expertise des Maîtres concernés par le changement de libellé qui a été effectué, lui appartient au titre de la préservation de l'histoire et de l'identité culturelle de la discipline qui est au cœur de la mission qui lui a été confiée. A ce titre, les membres de l'Académie sont fondés à exprimer un point de vue collectif au sein du cadre de l'institution fédérale.

En conséquence, la décision est prise:

-De répondre officiellement aux haut-gradés de la ligue de Nouvelle-Aquitaine pour les informer que leur demande a été entendue et transmise aux personnes *ad hoc* et au président fédéral,

-De rédiger une note d'information interne à destination du président fédéral et des services concernés pour alerter sur les effets négatifs induits par le changement d'intitulé des distinctions et pour mettre les connaissances des membres de l'Académie à disposition des structures *ad hoc* pour un examen approfondi du sujet.

Conférence Awazu

Maître Awazu est né le 18 avril 1923. Une conférence de l'Académie sur le modèle de celle célébrant les 110 ans de la naissance de Maître Michigami est donc programmée pour le Printemps 2023. Des contacts ont été pris avec de possibles intervenants. La désignation d'un lieu est imminente. Un comité d'organisation est en cours de constitution.

L'Académie se charge de l'organisation de la conférence proprement dite (choix des intervenants, contenu des interventions...). La décision de transformer la conférence en événement social de valorisation du judo français reste possible mais n'entre ni dans ses attributions ni dans ses possibilités budgétaires actuelles.

Revue de l'Académie

Trois numéros spéciaux sont en préparation sur le judo, le kendo et le jujutsu. Michel Brousse expose l'avancement des travaux dans la thématique, le choix des sujets, le choix des rédacteurs... La publication est prévue de manière étalée au premier semestre 2023.

Terminologie

Michel Brousse rappelle les modalités de fonctionnement qui ont été décidées pour la réalisation du projet terminologie (travail en commission, puis reprise en groupe restreint et validation par le collectif). Il indique qu'il s'agit là d'un temps nécessaire car la décision finale ne correspond pas à des décisions individuelles mais respecte l'engagement pris de la mise en place d'un débat collectif si long soit-il.

La finalisation des travaux implique:

- La validation des dernières modifications apportées par le groupe restreint,
- L'accord sur la proposition de rédaction des entrées bénéficiant d'un encart,
- La liste des mots à ajouter pour renforcer la dimension culturelle du lexique.

Les académiciens désireux d'apporter des modifications devront retourner ces documents au plus tôt

Comme pour la revue de l'Académie, une question doit être résolue dans les plus brefs délais, celle de la maquette du lexique pour une publication digitale (et éventuellement en partie imprimée). Une demande de devis pour la réalisation des deux maquettes est en cours.

Site internet de l'Académie

Pascale Pierrot-Cracco fait une proposition des différents modules devant apparaître dans le nouveau site. Magali Baton propose que des contacts soient rapidement établis avec la personne en charge de la rénovation du site fédéral.

Une nouvelle demande pressant les académiciens d'adresser les éléments biographiques les concernant sera effectuée très prochainement.

Questions diverses

-Une réponse positive est apportée à la question de Jean-Claude Girot visant le recrutement de nouveaux académiciens. Il est expressément mentionné que le niveau d'investissement des nouveaux entrants constituera un critère important.

-Des contacts seront pris pour étudier le contenu et les modalités d'accès aux archives d'Albert-Léon Meyer.

La clôture des travaux est prononcée à 15 heures 35.

Michel Brousse
Secrétaire de l'Académie française de judo

